



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal,

Etaient excusés : /

Etaient absents : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Tirage au sort des jurés d'assises 2026
Délibération n°2025 - 18

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Absents : 1
Excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
22/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

28/05/2025

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés nécessaire pour Bayon, en date du 10 mars 2025,

Mme PETAT COLLE et M. ROUY, conseillers municipaux de la Commune de Bayon ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026 concernant la commune de Bayon.

Conformément à la circulaire relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises, le nombre de jurés nécessaire, tirés au sort sur la liste annuelle, est fixé à 6 personnes pour la commune de Bayon.

Ont été tirés au sort :

- 1/ M. MULLER Gilbert
- 2/ M. PIGUET André
- 3/ M. MOMPAS Denis
- 4/ Mme WARIN BIRKLE Nathalie
- 5/ Mme GENOUD Joëlle
- 6/ M. CREUSEL Jean-Marie

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,
Le Maire

